

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

Decret n° 94-390 du 20 Août 1994  
MPPA.DGFP.DGCA portant reclassement  
et nomination de Monsieur FOUTIKA-  
MADZOU (Jean) Attaché des Douanes  
des cadres de la catégorie A, hiéran-  
chie II des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
- (/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/u le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde, des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement, notamment en son article 1er & 2 ;
- (/u le décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres sédentaires de la catégorie A des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres ;
- (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 ~~fixant les échelonnements~~ indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agent de l'Etat ;
- (/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des Intérimaires des Ministres ;
- (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n°3436/MPPA.DGFP.DGCA du 20 Octobre 1993

DGB

DGCF

portant Promotion au titre de l'année 1991 des Attachés des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes en tête: FOUTIKA-MADZOU Jean ;

(/u l'arrêté n°3521/MFPRA/DGFP/DGCA du 17 Novembre 1993 autorisant Monsieur FOUTIKA-MADZOU Jean, attaché des Douanes de 3e échelon à suivre un stage de Formation en Vérification à Bruxelles (Belgique) (Régularisation) ;

(/u la lettre n°063/DGD/DAG du 21 Janvier 1994 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°71/248 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur FOUTIKA-MADZOU Jean, Attaché des Douanes de 4e échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes en service à la Direction Régionale des Douanes à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Administration des Douanes et Accises délivré par le Centre de Formation des Douanes et Accises de Bruxelles (Belgique) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Douanes de 2e échelon, indice 890 ACC = Néant.-

ARTICLE 2 : - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5 Août 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 20 Août 1994

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO;-

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC ..... 2
- DGFP/DGCA ..... 3
- DGFP/DIC ..... 1
- DGB ..... 3
- DGCE ..... 2
- MF/DGD ..... 3
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- SGG/BC ..... 2.-